

CONDITIONS GENERALES DE VENTE- GROUPES

ARTICLE 1. DISPOSITIONS LIMINAIRES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») s'appliquent dans leur intégralité à compter du 1 janvier 2020, à l'ensemble des activités et prestations organisées au sein du Parc Asterix (ci-après les « **Prestations** ») et vendues par GREVIN ET COMPAGNIE (ci-après le « **Vendeur** ») aux groupes de clients tels que définis à l'**Article 3** des présentes (ci-après le(s) « **Client(s)** » ou « **Groupe** »). Les CGV régissent toute vente de Prestations réalisée par téléphone auprès du Centre de Contact, au guichet du Parc Astérix, ou en ligne sur le site internet du Parc Astérix www.parcasterix.fr (ci-après le « **Site Internet** »).

Le Vendeur propose aux Clients (i) les Prestations hôtelières sous forme de séjours ou de nuits d'hôtel, (ii) les Prestations de spectacle et de loisirs sous forme de billetterie datée ou non-datée (pass, abonnement, forfait, billet combiné) et (iii) tout autre Prestation annexe (restauration, transport, etc.). Les brochures et supports de communications précisent les tarifs et conditions de vente des Prestations.

Dans le cadre des CGV : le « **Séjour** » désigne un forfait touristique, tel que défini par l'art. 211-2 du code du tourisme, composé d'au moins : une nuitée dans un des hôtels du Vendeur ou dans un hôtel partenaire, un petit déjeuner et une visite du Parc Astérix ; la « **Billetterie ou Billet** » désigne un billet, pass, ou abonnement permettant à un Groupe de Client d'accéder aux espaces de loisirs du Parc Astérix à une date ou pendant une période déterminée ; « **Prestations annexes** » désigne les Prestations de restauration, chèques sesterces, bons banquets, navettes, Pass Rapidus, etc, le « **Carnet de voyage** » désigne le descriptif détaillé du Séjour, des prestations comprises, les adresses et informations pratiques, le « **Bon d'échange** » désigne un titre échangeable contre une ou plusieurs Prestations organisées et vendues par le Vendeur. Tout achat de l'une des Prestations susvisée implique de la part du Client une acceptation sans réserve des CGV, nonobstant toute stipulation contraire.

ARTICLE 2. IDENTIFICATION DU VENDEUR

Les Prestations objets des présentes, sont organisées et vendues aux Clients par :

GREVIN ET COMPAGNIE, Société Anonyme au capital de 52 913 012,57 euros, Siège social : BP 8 - 60128 Plailly, France,

Contact : Tél : 09 86 86 86 87 (n° gratuit),; email : contact@parcaterix.com

Licences d'entrepreneur de spectacles : 1-1094807,2-1094774, 3-1094775,

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 71334240033

RSC de Compiègne, n° B 334 240 033, Atout France : n° IM060100010,

Garantie financière : Atradius Credito y Caucion S.A. de Seguros y Reaseguros, 159 rue Anatole France, CS 50118, 92596 Levallois Perret, Assureur Responsabilité Civile Professionnelle : Allianz IARD, 1 cours Michelet, CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex., n° de police : 86.351.239

ARTICLE 3. COMMANDE DE PRESTATIONS GROUPES

Les réservations des Prestations (ci-après individuellement la « **Commande** ») s'effectuent :

- auprès du Centre de Contact : BP 8 - 60128 Plailly, France, par tél. : 09 86 86 86 87 (n° gratuit), de 9h00 – 17h00 du lundi au samedi, de novembre à mars, de 9h00 à 19h00 d'avril à août et de 9h00 à 18h00 de septembre à octobre ou par email aux adresses suivantes : billetterie@parcaterix.com et sejourgroupe@parcaterix.com,
- sur le Site Internet : accessible depuis l'adresse suivante : www.parcaterix.fr.

Pour toute réservation, le bon de commande dûment complété et signé doit être adressé par e-mail ou par courrier au Centre de Contact.

Pour toute Commande, le Client doit préciser sur le bon de commande la date ou la période de validité des Billets, le nombre de bénéficiaires, l'adresse d'envoi (postale et e-mail) et ses coordonnées.

Les conditions groupes sont accordées à tout Client réservant au moins vingt (20) Billets payants par Commande. Les conditions spécifiques liées à chaque catégorie de groupe peuvent être appliquées. Ainsi, pour les Commandes de Billets datés Groupes uniquement :

- un groupe scolaire ou périscolaire, composé obligatoirement d'au moins de 80% d'enfants :
 - (i) entre 6 et 17 ans inclus, pourra bénéficier d'une gratuité adulte par tranche de huit (8) Billets enfants payants (soit 2 gratuits pour un groupe de 20 enfants payants, 3 gratuits pour un groupe de 24 enfants payants, etc.),
 - (ii) entre 3-5 ans inclus, pourra bénéficier d'une gratuité adulte par tranche de six (6) Billets enfants payants (soit 3 gratuits pour un groupe de 20 enfants payants, 4 gratuits pour un groupe de 24 enfants payants) ;
- un groupe de personnes handicapées composé d'au moins 8 personnes handicapées accède à la tarification groupe et pourra bénéficier d'une gratuité adulte pour l'accompagnateur par tranche de 4 personnes handicapées payantes,
- un groupe de personnes handicapées en fauteuils roulants accède à la tarification groupe et pourra bénéficier d'une gratuité adulte pour chaque personne accompagnant une personne handicapée en fauteuil roulant,
- les autres groupes, pourront bénéficier d'une gratuité adulte par tranche de vingt (20) Billets payants.

Les gratuits sont accordés sur la base des effectifs réservés, calculés hors chauffeur et enfants de moins de trois (3) ans.

Les conditions groupes sont également accordées à tout Client réservant un Séjour pour au moins quinze (15) personnes payantes par Commande. Ainsi, pour les Commandes de Séjours Groupes :

- un Séjour adulte gratuit (hors taxes de séjour) en chambre double pourra être accordé pour 20 personnes (adultes et enfants) payantes hors dîner.
- un Séjour gratuit (hors taxe de séjour) en chambre double pourra être accordé pour un chauffeur par autocar (sur présentation de sa feuille de route). Le chauffeur de l'autocar bénéficie d'une gratuité dans le même hôtel que celui du Groupe qu'il accompagne et sur toutes les prestations réservées par le Groupe, y compris le dîner.

Il est précisé que le parking de nos hôtels et des hôtels partenaires est gratuit pour les autocars. Toute Commande dont le paiement d'acompte n'a pas été réalisé selon l'échéancier spécifié ci-après, est annulée purement et simplement.

3.1. Commande de Billetterie datée Groupe

Toute Commande de Billets datés doit être effectuée au moins 30 jours avant la date de visite.

A la réception du bon de commande dûment complété, le Vendeur émet une facture d'acompte de 60% du montant total de la Commande qui est adressée au Client par courriel. La Commande n'est ferme que lorsque le Vendeur aura reçu le montant d'acompte dans un délai de 24 h après l'envoi de la facture d'acompte.

Pour toute Commande parvenue au Centre de Contact à moins de 30 jours avant la date de visite, un acompte de 80% doit être versé et le solde doit être réglé au plus tard 21 jours avant la date de visite.

Pour toute Commande parvenue au Centre de Contact à moins de 21 jours de la date de visite, le montant total de Commande doit être réglé.

Lorsque la Commande parvient au Centre de Contact 6 jours ou moins avant la date de visite un supplément de deux (2) euros par Billet sera facturé au Client.

A la demande du Client, toute Commande de Billetterie datée peut faire l'objet d'un envoi postal à condition que le montant total de la Commande soit réglée à 100% (en incluant les frais d'envoi mentionnés à l'**Article 5**) au plus tard 30 jours avant la date de visite.

Dans le cas où le Client souhaite retirer les Billets aux caisses du Parc Astérix le jour de la visite, il doit régler un acompte égal à 60% du montant total de la Commande au plus tard 30 jours avant la date de visite et le solde au plus tard 21 jours avant la date de visite.

3.2. Commande de Billetterie non-datée Groupe

En principe, le Billet non daté est valable pour la durée d'une ou plusieurs saisons ou pour une durée spécifique. Pour toute Commande de Billets non-datés, le Client doit adresser le bon de commande complété et signé accompagné de la somme totale de la Commande en incluant les frais d'envoi précisés à l'**Article 5** ci-dessous, au Centre de Contact. A réception de la Commande, le Vendeur édite la facture correspondante et adresse les Billets avec la facture à l'adresse du Client renseignée dans le bon de commande. Seules les Commandes de Billets réglées à 100% peuvent être envoyées au Client par voie postale. Les Commandes de Pass saison Groupe sont traitées selon les conditions applicables à la Billetterie non-datée.

3.3. Commande de Séjour Groupe

Pour toute Commande de Séjour, la réservation doit être réalisée, par écrit, au moins 30 jours avant la date dudit Séjour et un acompte de 50% du montant total versé, au plus tard, 30 jours avant la date dudit Séjour. Elle n'est ferme que lorsque le Vendeur aura (i) reçu le montant d'acompte et (ii) validé la disponibilité des chambres. Pour toute Commande de Séjour Groupe parvenue au Centre de Contact moins de 30 jours avant la date dudit Séjour, le montant total de la Commande doit être réglé au moment de la réservation.

3.4. Commande de Prestations annexes

Toute Commande de Prestations annexes est soumise aux mêmes conditions de paiement que la Commande principale à laquelle elle est rattachée, à savoir, soit à la Commande de Billetterie datée ou non datée (**Article 3.1 et 3.2**) soit à la Commande de Séjour (**Article 3.3**).

ARTICLE 4. PRIX DE PRESTATIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1. Prix de Prestations

Les tarifs applicables indiqués sur les supports de communication et brochures sont stipulés en euros et toutes taxes comprises (TTC). De manière générale, et sauf stipulations spécifiques contraires, ne sont pas inclus dans le prix des Prestations, les frais de dossier, les frais personnels, la taxe de séjour et les assurances. Pour toute Commande de Prestations, le prix dans son intégralité doit être versé en euros selon l'échéancier précisé pour chaque type de Prestation. Le Client peut effectuer le paiement de toute Commande au Centre du Contact du Vendeur par virement ou carte bancaire des réseaux CARTE BLEUE/ VISA, EUROCARD / MASTERCARD. Les Commandes en prévente peuvent également être réglées par chèque bancaire.

4.2. Retard de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de commerce, toute facture non réglée à bonne date par le Client donnera lieu de plein droit et sans aucune mise en demeure préalable, au paiement de pénalités de retard calculées au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'émission de la facture non payée et ce, à compter du jour suivant la date de règlement et jusqu'au règlement effectif et intégral au compte du Vendeur. En outre conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, le Vendeur facturera une indemnité de recouvrement forfaitaire égale à quarante (40) euros.

ARTICLE 5. DELIVRANCE

La Billetterie datée Groupe peut être retirée le jour de la visite aux caisses à l'entrée du Parc Astérix. Seules les Commandes réglées à 100% peuvent être envoyées au Client par courrier suivi. Les frais d'envoi par courrier suivi s'élèvent à un montant forfaitaire de seize euros et cinquante centimes (16,50 €).

Pour toute Commande de Séjours, les Carnets de Voyage sont envoyés par courriel, courrier suivi ou sur demande du Client remis à la réception de l'hôtel où le Client séjourne.

ARTICLE 6. MODIFICATION ET ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification de la date de visite, de l'effectif du groupe est considérée comme une annulation entraînant l'application des conditions précisées ci-après (l'**Articles 6.1** pour la Billetterie datée, l'**Article 6.2** pour la Billetterie non-datée, l'**Article 6.3** pour les Séjours et enfin l'**Article 6.4** pour les Prestations annexes). Les demandes de modification ou d'annulation d'une Commande doivent être notifiées par écrit au Centre de Contact, par courriel électronique de préférence, à l'adresse suivante : serviceclient@parcasterix.com ou par envoi postal à l'adresse suivante : Parc Astérix, BP 8 - 60128 Plailly, France.

6.1. Modification et annulation de la Billetterie datée Groupe

Toute demande de modification visant à augmenter le nombre de Billets peut être effectuée à tout moment sous réserve de ne pas dépasser la capacité d'accueil du Parc Astérix. Si la demande de Billets supplémentaires parvient au Centre de Contact plus de 6 jours avant la date de visite du Groupe, le tarif de la Commande initiale sera appliqué aux Billets supplémentaires. Cependant si cette même demande parvient au Centre de Contact 6 jours ou moins avant la date de visite, lesdits Billets supplémentaires seront facturés au tarif de la Commande initiale augmenté de deux euros (2€) par Billet.

Toute demande de modification visant à diminuer l'effectif en deçà de 20 Billets, entraîne (i) l'application du tarif individuel en vigueur aux Billets restants et (ii) l'annulation des gratuités accordées. Le paiement du complément de prix doit être réalisé par le Client au moment de la modification ou, si la demande de modification est effectuée le jour de la visite, aux caisses à l'entrée du Parc Astérix. Le Client peut annuler partiellement ou totalement les Billets datés selon les modalités ci-après. Lorsque la demande d'annulation parvient au Centre de Contact :

- plus de 30 jours avant la date de visite, aucune indemnité d'annulation ne sera appliquée au Client,
- entre 30 et 21 jours avant la date de visite, le Client peut annuler, sans frais, jusqu'à 30% du montant total de la Commande. Toute autre annulation au-dessus du seuil de 30% du montant total de la Commande sera facturée à hauteur de 100% du montant annulé,
- à 20 jours ou moins de la date de visite, le Client peut annuler, sans frais, jusqu'à 10% du montant total de la Commande. Toute autre annulation au-dessus du seuil de 10% du montant total de la Commande sera facturée à hauteur de 100% du montant annulé.

Les montants éventuellement trop perçus à la suite des demandes de modification ou d'annulation, sont restitués uniquement sous forme d'un avoir valable pendant un (1) an à compter de la date de son émission. Ledit avoir ne peut faire objet d'aucun remboursement, même partiel. Toute demande d'annulation des Billets datés Groupes doit être accompagnée des Billets à annuler si ceux-ci ont été envoyés au Client. Les frais de restitution des Billets à annuler restent à la charge du Client.

6.2. Modification et annulation de la Billetterie non-datée Groupe

Les Commande de la Billetterie non-datée Groupe et de Pass saison ne sont ni modifiables ni annulables. Cependant le Client peut bénéficier, uniquement en ce qui concerne la Billetterie non-datée, de la reprise partielle du stock invendus selon les conditions précisées à l'Article 8 ci-après.

6.3. Modification et annulation des Séjours Groupe avant le départ

Toute demande de modification visant à augmenter le nombre de Séjours Groupe peut être effectuée à tout moment sous réserve de disponibilité de chambres confirmée par le Vendeur. Le complément de prix doit être réglé conformément à l'échéancier principal de la Commande ou en totalité si la date dudit Séjour est à 30 jours ou moins. Tout Séjour interrompu ou toute Prestation non-utilisée par le Client pour une raison non-imputable au Vendeur, ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Conformément aux dispositions de l'article L211-14-I du Code du tourisme, le Client peut annuler partiellement le Séjour Groupe, à tout moment avant le début dudit Séjour, selon les modalités suivantes :

Date de la demande d'annulation partielle	Montant des frais d'annulation partielle
plus de 181 jours avant la date du Séjour	Pas de frais
entre 180 jours et 121 jours avant la date du Séjour	50% du montant total de la Commande peut être annulé sans frais, au-dessus du seuil de 50%, toute autre annulation sera facturée en totalité
entre 120 jours et 91 jours avant la date du Séjour	40% du montant total de la Commande peut être annulé sans frais, au-dessus du seuil de 40%, toute autre annulation sera facturée en totalité
entre 90 jours et 61 jours avant la date du Séjour	30% du montant total de la Commande peut être annulé sans frais, au-dessus du seuil de 30%, toute autre annulation sera facturée en totalité
entre 60 jours et 31 jours avant la date du Séjour	20% du montant total de la Commande peut être annulé sans frais, au-dessus du seuil de 20%, toute autre annulation sera facturée en totalité
moins de 30 jours avant la date du Séjour	100% du montant total de la Commande

Conformément aux dispositions de l'article L211-14-I du Code du tourisme, le Client peut annuler totalement le Séjour Groupe, à tout moment avant le début dudit Séjour, selon les modalités suivantes :

Date de la demande d'annulation totale	Montant des frais d'annulation totale
plus de 181 jours avant la date du Séjour	0% du montant total de la Commande
entre 180 jours et 121 jours avant la date du Séjour	10% du montant total de la Commande
entre 120 jours et 91 jours avant la date du Séjour	20% du montant total de la Commande
entre 90 jours et 61 jours avant la date du Séjour	30% du montant total de la Commande
entre 60 jours et 31 jours avant la date du Séjour	40% du montant total de la Commande
moins de 30 jours avant la date du Séjour	100% du montant total de la Commande

Les montants éventuellement trop perçus à la suite des demandes de modification ou d'annulation de Séjours Groupe sont restitués uniquement sous forme d'un avoir valable pendant un (1) an à compter de la date de son émission. Ledit avoir ne peut faire objet d'aucun remboursement, même partiel.

6.4. Modifications et annulation des Prestations annexes

Toute Commande de Prestations annexes est soumise aux mêmes conditions de modification et annulation que la Commande principale à laquelle elle est rattachée, à savoir, soit à la Commande de Billetterie datée ou non datée (**Article 6.1 et 6.2**) soit à la Commande de Séjour (**Article 6.3**).

ARTICLE 7. MODIFICATION ET ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

7.1. Modification des Séjours Groupe avant le départ

Conformément aux dispositions de l'article L211-13 du code du tourisme, le Vendeur se réserve le droit de pouvoir modifier unilatéralement les conditions d'exécution du Séjour avant le début de celui-ci Séjour. Le Vendeur informe le Client des modifications mineures apportées. Le Client ne peut prétendre à aucune indemnité du fait des modifications apportées par le Vendeur.

Dans l'hypothèse où, conformément à l'article R211-9 du code du tourisme, le Vendeur est contraint de modifier l'un des éléments essentiels du Séjour commandé par le Client ou s'il ne peut satisfaire aux exigences particulières du Client qu'il aura acceptées, le Vendeur en avertira le Client de manière claire et compréhensible :

- des modifications apportées et, s'il y a lieu, de leur répercussion sur le prix du Séjour,
- du délai dans lequel le Client doit apporter une réponse au Vendeur sur le choix opéré,
- des conditions d'annulation sans frais en cas de refus des modifications apportées.

Le Client dispose d'un droit de refuser la modification proposée et d'obtenir le remboursement intégral du prix versé. Dans le cas d'acceptation par le Client des modifications du Séjour, une nouvelle confirmation de Commande lui est adressée avec l'ensemble des informations requises. Lorsque les modifications du Séjour entraînent une baisse de qualité du Séjour ou de son prix, le Client a le droit à une réduction de prix adéquate.

7.2. Annulation des Séjours Groupe

Conformément à l'article R211-10 du Code du tourisme, si le Vendeur se trouve contraint d'annuler le Séjour, il en informera le Client dans les meilleurs délais. Dans ce cas, le Client sera alors remboursé de toutes les sommes versées dans un délai maximal de quatorze (14) jours et pourra prétendre à une indemnité au moins égale à la pénalité que le Client aurait dû payer si l'annulation était intervenue de son fait à cette date (selon l'Article 6.3 ci-avant).

ARTICLE 8. REPRISE DES BILLETS GROUPE

Le Client peut bénéficier d'une reprise partielle des Billets datés et non-datés, expirés et non-consommés. Pour ce faire, les Billets non-datés doivent être renvoyés au Centre de Contact par lettre recommandée dans les trente (30) jours suivant la fin de leur période de validité. La reprise partielle est effectuée uniquement sous forme d'un avoir dont le montant maximal ne peut être supérieur à 25 % du montant des Billets retournés. Pour bénéficier d'une reprise partielle des Billets datés, le Client doit renvoyer les Billets datés au Centre de Contact par lettre recommandée dans les quinze (15) jours suivant la fin de leur période de validité. La reprise partielle des Billets datés est effectuée sous forme d'un avoir à hauteur de dix pourcent (10%) du montant totale de la Commande initiale. L'avoir est valable pendant un (1) an à compter de la date de son émission. Il ne peut faire objet d'aucun remboursement, même partiel. Les frais de restitutions des Billets datés et non-datés invendus restent à la charge du Client.

ARTICLE 9. RESPONSABILITE

Le Vendeur est responsable de la bonne exécution des Prestations commandées par le Client et est tenu d'apporter une aide à tous Clients se trouvant en difficulté selon les conditions de l'article L211-17-1 du code du tourisme. Il est précisé à ce titre que le Vendeur est en droit de facturer un prix correspondant à des coûts réels pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le Client ou par sa négligence.

Le Vendeur est responsable de toute erreur due à des défauts techniques du système de réservation qui lui est imputable. Conformément à l'article L211-16, II, le Client informe le Vendeur, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service inclus dans le Séjour. Dans ce cas, le Vendeur remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, dans cette dernière hypothèse le Client peut demander une réduction du prix et en cas de dommage distinct, des dommages et intérêts selon l'art. L211-17 du code du tourisme. Le Vendeur est seul habilité à déterminer les conditions d'exploitation et de maintenance du Parc Astérix, en fonction de ses besoins et/ou contraintes et décide seul (i) du calendrier d'ouverture et des horaires d'ouverture au public du Parc Astérix; (ii) des services et attractions qu'il propose ainsi que de leurs conditions d'utilisation ; (iii) des tarifs et des modalités de vente des Prestations qu'il propose au public au sein du Parc Astérix ; (iv) du programme de maintenance, de réparation, de réhabilitation, de rénovation de tout ou partie des équipements; (v) de la mise en œuvre des normes et règles concernant notamment la sécurité et la santé des personnes et des biens sur le Parc Astérix. Le Vendeur peut, à sa seule discrétion, décider de fermer l'accès au public, de tout ou partie du Parc Astérix, aussi longtemps que nécessaire, notamment pour la réalisation de travaux nécessaires à la sécurité et à la protection des visiteurs, ou liés à la maintenance, réparation, rénovation, de tout ou partie des équipements du Parc Astérix ou encore en cas des mauvaises conditions météorologiques ou de cas de force majeure contraignant le Vendeur à la fermeture totale ou partielle du Parc Astérix.

En tout état de cause et à l'exclusion des dommages corporels et dommages intentionnels, la responsabilité du Vendeur est limitée à un montant correspondant à trois (3) fois le prix des Prestations commandées et ayant donné lieu à un dommage indemnifiable.

ARTICLE 10. FORCE MAJEURE

Dans le cas où l'exécution des obligations incombant au Vendeur serait retardée ou empêchée, en tout ou en partie, du fait de la survenance d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, le Vendeur en informera le Client par tout moyen. En cas de force majeure, les obligations du Vendeur sont automatiquement suspendues sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Toutefois, le Vendeur peut proposer au Client une autre date de consommation des Prestations commandées et impactées par le cas de force majeure.

ARTICLE 11. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre des présentes CGV le Vendeur est amené à collecter auprès des Clients certaines informations et données à caractère personnel portant sur les personnes physiques, telles que nom et prénom, e-mail, numéro de téléphone, adresse sans que cette liste ne soit limitative. Ces données font l'objet d'un traitement ayant pour finalités : la gestion de la Commande et l'accès au Parc Astérix. Le traitement est effectué sous la responsabilité du Vendeur et les données collectées sont destinées à l'usage exclusif de ce dernier. Le Vendeur s'engage à respecter les dispositions légales applicables relatives à la protection des données personnelles et notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 et le règlement européen n°679/2016 du 27 avril 2016. Les données collectées pour gérer la Commande seront conservées : (i) pendant cinq ans à compter de leur collecte si le montant de la Commande est inférieur à 120 €, (ii) pendant dix ans si le montant de la Commande est égal ou supérieur à 120 €. A l'expiration de ces périodes, les données seront effacées. Chaque personne physique dont les données ont fait l'objet de la collecte dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données personnelles le concernant ou d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement à exercer auprès de : Centre de Contact BP 8 - 60128 Plailly, France, par tél. : 09 86 86 86 87 (n° gratuit), email: privacy@parcasterix.com.

ARTICLE 12. RECLAMATION ET RESOLUTION DE LITIGES

Toute réclamation afférente à la Commande des Prestations ou leur exécution doit être adressée au Service de Réclamation du Vendeur (Parc Astérix, Centre de Contacts, BP 8 - 60128 Plailly) par lettre recommandée avec accusé de réception dans les vingt (20) jours à compter de l'exécution des Prestations accompagnée de tous justificatifs (Bon de commande, Billet, Carnet de voyage, Bon d'échange) (i) délivrés au Client dans le cadre de sa Commande et (ii) prouvant le bien fondée de la réclamation (certificat médical, photographie, procès-verbal) sans quoi la réclamation ne sera pas traitée. Pour toute Commande réalisée en ligne, les réclamations pourront également être formulées sur le Site Internet du Vendeur (à la rubrique « Contact »). Tout Client n'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation dans les soixante (60) jours après la saisine du Service de Réclamation du Vendeur, peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle, dans les conditions des articles L611-1 et suivants du code de la consommation, ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel (MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 30375 823 Paris Cedex 17, e-mail : info@mtv.travel, tél. : (+33)1 42 67 96 68) et ce, dans un délai maximal d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès du Vendeur. S'il le souhaite, le Client, personne physique, peut également recourir au service de règlements des différends en ligne proposé par la Commission européenne conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013. Cette plateforme est accessible depuis le lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odrf/>. Tous les litiges auxquels les Commandes passées en application des présentes CGV pourraient donner et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents, dans les conditions de droit commun. Pour les besoins des présentes CGV, le Vendeur fait élection de domicile au lieu de son siège social, tel que mentionné à l'Article 2 des présentes CGV.

ARTICLE 13.LOI APPLICABLE

Toute vente des Prestations en application des présentes CGV est soumise au droit français.